Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_32-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/32 – Affectation du résultat 2025 - Commune

Il appartient maintenant à Monsieur Le Maire d'exposer à l'Assemblée l'affectation du résultat d'exploitation qui s'élève pour l'exercice 2025 à **+ 231 592.10 € pour le budget communal.**

Il vous est proposé :

BUDGET COMMUNE

Constatant qu'il fait apparaître un excédent de **+ 231 592.10 €** de la section de fonctionnement et un excédent de + **932 194.86 €** en section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice :

- D'AFFECTER la somme de **230 000 €** en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les dépenses nouvelles d'investissement ;
- D'AFFECTER le solde de **1 592.10 €** en recettes en la section de fonctionnement ligne 002 « excédent reporté ».

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET